

Grandson, le 3 novembre 2023

Convocation au Conseil intercommunal
de l'Association scolaire intercommunale
de Grandson et environs

Mesdames, Messieurs les Délégués(es),

Le Conseil intercommunal de l'Arrondissement scolaire de Grandson est convoqué pour le

Mercredi 15 novembre 2023 à 20h00 à Corcelles-près-Concise
Salle communale du Mont Aubert - le Carré 1

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 21 juin 2023
3. Communications du bureau du Conseil intercommunal
4. Assermentations
5. Poste vacant à repourvoir au CoDir – élection en cas de candidature
6. Communications du CoDir
7. Rapport du CET
8. Rapport de gestion des bâtiments
9. Préavis 06/2023: Comptes 2022-23, rapport du Comité directeur
 - Rapport de la Commission de gestion/finances, discussion et vote
10. Présentation du plan de développement
11. Divers et propositions individuelles

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs les Délégués(es), nos plus cordiales salutations.

Le Président



Hervé Cornaz

G+E52+A2:A2:E60

| Rôle | Nom | Prénom | Localité | Conseil du 15.11.2023 |
|-------------------|------------------|---------------|------------------------|--------------------------|
| Delegue - Conseil | Fernandes | Victor | Bonvillars | P |
| Delegue - Conseil | Guilloud | Mikael | Bonvillars | P |
| Delegue - Conseil | Pivot | Bénédicte | Champagne | P |
| Delegue - Conseil | Rossi | Mirco | Champagne | P |
| Delegue - Conseil | Flückiger | Valérie | Champagne | P |
| Delegue - Muni | Guilloud | Yves | Champagne | P |
| Delegue - Conseil | Denervaud-Romero | Kristelle | Concise | P |
| Delegue - Conseil | Paris | Stéphane | Concise | P |
| Delegue - Conseil | Jeanneret | Joël | Concise | P |
| Delegue - Muni | Knegtel | Birgit | Concise | P |
| Delegue - Muni | Kaempf | Jerôme | Corcelles-près-Concise | P |
| Delegue - Conseil | | | Corcelles-près-Concise | |
| Delegue - Conseil | Santini Brand | Rebecca | Fiez | E |
| Delegue - Muni | Jeanneret | Josy | Fiez | P |
| Delegue - Conseil | Boesiger | Carole | Fontaines-sur-Grandson | E |
| Delegue - Muni | Nussbaumer | Cédric | Fontaines-sur-Grandson | P |
| Delegue - Conseil | Kemmling | Lucie | Giez | P |
| Delegue - Muni | Cena-Bornoz | Mélanie | Giez | P |
| Delegue - Conseil | Chessa | Isabelle | Grandevent | P |
| Delegue - Muni | Thévenaz | Rose-May | Grandevent | P |
| Delegue - Conseil | Isaac | Nmarie-Claire | Grandson | P |
| Delegue - Conseil | Terrettaz | Vincent | Grandson | P |
| Delegue - Conseil | Payot | Emmanuelle | Grandson | P |

| | | | | |
|-------------------|---------------|--------------|------------------------|---|
| Delegue - Conseil | Ineichen | Josik | Grandson | P |
| Delegue - Conseil | Panchaud | Mathieu | Grandson | P |
| Delegue - Muni | Vialatte | Antonio | Grandson | P |
| Delegue - Conseil | Décoppet | Delani | Grandson | P |
| Delegue - Conseil | Cornaz | Hervé | Grandson | P |
| Delegue - Muni | Lunardi | Pierre-Alain | Montagny-près-Yverdon | P |
| Delegue - Conseil | Leuenberger | Dominga | Montagny-près-Yverdon | E |
| Delegue - Conseil | Lefebvre | Orlita | Montagny-près-Yverdon | E |
| Delegue - Conseil | Silvani | Loïc | Mutrux | E |
| Delegue - Muni | Wyssmüller | Evelyne | Mutrux | P |
| Delegue - Conseil | Mercier | Camille | Novalles | P |
| Delegue - Muni | Ecuyer | Claude | Novalles | P |
| Delegue - Muni | Correvon | Mélanie | Onnens | P |
| Delegue - Conseil | Jäggi | Laurent | Onnens | P |
| Delegue - Conseil | David | Cédric | Onnens | E |
| Delegue - Muni | Cachin | André | Orges | P |
| Delegue - Conseil | Delachaux | Sabine | Orges | P |
| Delegue - Muni | Favre | Johny | Provence | P |
| Delegue - Conseil | Palmieri | Pietro | Provence | P |
| Delegue - Conseil | Egger | Kim | Valeyres-sous-Montagny | P |
| Delegue - Conseil | Amiet | Magali | Valeyres-sous-Montagny | P |
| Delegue - Muni | Robert-Nicoud | Valérie | Valeyres-sous-Montagny | P |
| Delegue - Conseil | Duvoisin | Aline | Fontanezier | P |
| Delegue - Muni | Röthlisberger | Khadija | Vaugondry | P |
| Delegue - Conseil | Tharin | Lucie | Villars-Burquin | P |
| Delegue - Muni | Cuche | Lionel | Vugelles-la-Mothe | P |
| Delegue - Conseil | Beuret | Léa | Vugelles-la-Mothe | P |

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 15 novembre 2023
Président : Hervé CORNAZ

Le conseil intercommunal,

sur proposition du Comité de direction, entendu le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1er : **d'approuver** les comptes de l'exercice 2022-2023 tels que présentés par le Comité de direction dans le préavis 06/2023 du 5 octobre 2023, présentant un total de charges de CHF 6'487'894.23, un total de revenus de CHF 153'922.12 et un total à la charge des communes membres de l'Asige de CHF 6'333'972.11 ;

Article 2 : **de donner** décharge au Comité de direction pur sa gestion.

Ainsi délibéré et décidé en séance du 15 novembre 2023

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

Hervé CORNAZ

La Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized initial 'L' and 'T' with several loops and a long horizontal stroke.

Lucie THARIN

Procès-verbal de l'assemblée du Mercredi 15 novembre 2023 à Corcelles-près-Concise

Cette assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 21 juin 2023
3. Communications du bureau du Conseil intercommunal
4. Assermentations
5. Poste vacant à pourvoir au CoDir – élection en cas de candidature
6. Communication du Codir
7. Rapport du CET
8. Rapport de gestion des bâtiments
9. Préavis 06/2023 : Comptes 2022-23, rapport du Comité directeur
 - Rapport de la Commission de gestion/finances, discussion et vote
10. Présentation du plan de développement
11. Divers et propositions individuelles

M. le Président Hervé Cornaz ouvre la séance à 20h00.

1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel, 43 membres sont présents.

Excusés : SANTINI BRAND Rebecca (commune de Fiez), BOESIGER Carole (commune de Fontaines-sur-Grandson), LEFEBVRE Orlita et LEUENBERGER Dominga (commune de Montagny-près-Yverdon), SILVANI Loïc (commune de Mutrux), DAVID Cédric (commune de Onnens)

M. Le Président H. Cornaz souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue la présence de M. Didier Bourgeois, Président du conseil de Corcelles-près-Concise, à qui il cède la parole.

M. Didier Bourgeois souhaite la bienvenue et explique sa présence ce soir par le fait que la commune se trouve orpheline de deux municipaux ainsi que d'un syndic. Il reviendra après la séance pour l'apéritif.

2. Adoption du procès-verbal du 21 juin 2023

M. Le Président H. Cornaz remercie M. Bourgeois pour son accueil et passe à l'adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin 2023. Il demande à l'assemblée s'il y a des remarques ou des questions.

Mme R. Röthlisberger (Tévenon) se réfère à la page 3, dernier paragraphe, concernant la commune de Champagne qui indiquait avoir eu le permis pour la construction du collège. Elle demande si cette information est exacte.

M. F. Gagnebin (CoDir) confirme que cela a été dit et que ce point sera discuté plus tard. Il explique que malgré la délivrance du permis, il y a toujours des voies de recours contre celui-ci et par conséquent des oppositions.

M. Le Président H. Cornaz passe au vote.

Le PV est accepté à la majorité (1 abstention)

M. Le Président H. Cornaz propose plusieurs modifications de l'ordre du jour suite à la présence de Mme Nathalie Gigandet, membre du comité du RADEGE, qui vient dans le cadre du point 10 de l'ordre du jour. Afin de lui épargner de suivre la séance du Conseil dans sa totalité, il est proposé de déplacer le point 10 en cinquième position. Deux élections au CET (Conseils d'établissement) viennent également s'ajouter suite à la démission de Mme Orlita Lefebvre et M. Xavier Andrey :

Les points de l'ordre du jour sont modifiés comme suit :

1. Appel
2. Adoption du Procès-verbal du 21 juin 2023
3. Communication du bureau du Conseil intercommunal
4. Assermentations
5. Présentation du plan de développement
6. Poste vacant à pourvoir au CoDir – élection en cas de candidature
7. Communication du CoDir
8. Election de deux délégués au CET
9. Rapport du CET
10. Rapport de gestion des bâtiments
11. Préavis 06/2023 : Comptes 2022-23, rapport du Comité directeur
 - Rapport de la Commission de gestion/finances, discussion et vote
12. Divers et propositions individuelles

Aucune remarque concernant la proposition de la modification de l'ordre du jour, qui est adopté à l'unanimité

3. Communications du bureau du Conseil intercommunal

M. Le Président H. Cornaz remercie la municipalité de la commune de Corcelles-près-Concise pour la mise à disposition la salle ainsi que pour l'apéro qui va suivre.

Pour faciliter les débats ainsi que l'enregistrement de la séance, les intervenants sont invités à se lever et à parler fort pour être entendu par l'enregistreur.

M. Le Président H. Cornaz indique que le nouveau règlement intercommunal a été imprimé et qu'il sera délivré à la fin de séance. Conformément à l'article 19 du règlement fraîchement adopté, il indique avoir procédé au contrôle des archives et nous fait lecture du rapport de celui-ci (*Rapport joint au PV*).

Les indemnités devraient être versées courant décembre, au plus tard en janvier 2024. Il se permet de rappeler que six délégués ont perçu 50.- de trop, dû à une erreur de sa part. Ce montant sera par conséquent déduit du prochain versement.

Trois démissions sont annoncées : Monsieur Jérôme Kaempf pour la commune de Corcelles-près-Concise, Mme Leatitia Jaccard-Gaspard pour la commune de Grandson ainsi que Mme Elodie Amiet pour la commune de Novalles.

M. le Vice-Syndic Vincent Jaquet de la commune de Corcelles près Concise a informé l'Asige ne pas vouloir assermenter un nouveau représentant avant l'élection complémentaire de la municipalité qui aura lieu le 26 novembre prochain. Le nom du prochain délégué(e) sera communiqué courant du mois de janvier 2024.

Les trois démissionnaires sont remerciés pour leur travail en faveur de l'Asige.

4. Assermentations

M. Le Président H. Cornaz invite à venir se faire assermenter :

- Mme Marie-Claire ISAAC pour la commune de Grandson;
- Mme Camille MERCIER pour la commune de Novalles;

L'assemblée est invitée à se lever pour la lecture du serment.

5. Présentation du plan de développement

M. F. Gagnebin (CoDir) prend la parole pour expliquer le travail qui a été fait conjointement avec le RADEGE et qui a duré de 2021 jusqu'en 2023. Ce plan de développement a pris du temps, il a été élaboré avec un groupe de travail composé du Directeur des établissements scolaire, Mme Nathalie Gigandet pour le RADEGE, lui-même pour l'Asige, un représentant du canton pour le scolaire et un représentant du canton pour l'accueil de jour.

Mme Nathalie Gigandet prend la parole et remercie l'Asige de lui laisser cet espace de parole pour présenter le plan de développement au côté de M. F. Gagnebin. Elle se présente en indiquant qu'elle représente le Comité directeur du RADEGE. Elle est également Présidente du Conseil de direction de la FADEGE qui est l'organisme employeur.

(la présentation est mise à disposition sur le site internet de l'Asige)

A ce jour, on sait que pour les élèves de 1P à 6P, c'est environ un tiers des enfants qui a besoin d'un accueil. Pour les 7P et 8P, il y aura prochainement un horaire continu et par conséquent le 99% des élèves doivent pouvoir être accueilli.

Mme Gigandet explique que pour le site de Champagne, qui n'est pas encore construit, l'idée est d'avoir un maximum d'espaces modulables afin de palier aux besoins en fonction des années. Ce site pourra accueillir des élèves de 1P à 8P.

Ce document doit être renouvelé au moins au début de chaque législature afin de mettre à jour les chiffres et de voir si les prévisions sont justes. Pour ce qui est de la gouvernance, M. Gagnebin indique également qu'une discussion de fusion des deux associations doit avoir lieu : ayant des délégués des deux côtés avec les mêmes communes et les mêmes enfants à soigner, il serait bien de revoir les statuts d'ici le début de la prochaine législature. Pour ce qui est de la professionnalisation, il indique qu'il serait bien d'avoir des personnes qui aient du temps pour s'occuper de ces deux associations, qui sont conséquentes.

Mme Gigandet explique encore la répartition des besoins de manière générale pour l'accueil :

- 17% des enfants ont un parent à la maison. Ils n'ont donc pas besoin d'accueil ;
- 83% des familles ont besoin d'un système de garde, dont 11 % ont un besoin à 100%

Elle explique également que sur nos communes, il existe 15 accueillants en milieu familial. C'est un accueil qui est contraignant et par conséquent il est compliqué de trouver des familles d'accord d'accueillir des enfants en dehors des heures d'école.

Il n'y a pas de question sur la présentation. Mme Nathalie Gigandet est remerciée et souhaite une bonne continuation à l'assemblée.

6. Poste vacant à repourvoir au CoDir – élection en cas de candidature

M. Le Président H. Cornaz informe avoir reçu deux candidatures : M. Stéphane SILVANI de la commune de Mutrux et M. Claude Ecuyer de la commune de Novalles. Il n'y a pas d'autres personnes volontaires dans l'assemblée. Les candidats se présentent devant l'assemblée.

Après présentation, M. Le Président H. Cornaz rappelle à l'assemblée qu'il est possible de voter à bulletin secret. Il passe au vote. La votation à main levée l'emporte.

M. Claude Ecuyer est élu à 39 voix contre 4 pour M. Stéphane Silvani.

M. J. Favre (Provence) rappelle qu'il faut assermenter le nouveau membre du CoDir.

M. Le Président H. Cornaz remercie M. Favre et fait lecture du serment.

M. Claude Ecuyer est chaleureusement remercié et félicité.

7. Communication du CoDir

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) indique que les tâches du CoDir ont été en constante augmentation. Malgré cela, certaines tâches arrivent à leur terme, tel que le Plan de développement, l'appel d'offre pour les transports scolaire, le déménagement du secrétariat du Jura à Borné Nau, l'installation d'écrans tactiles à Giez, Montagny ainsi qu'aux Tuileries. Restera Fiez, Bonvillars et les Cloîtres, d'ici à l'été prochain.

Le CoDir a siégé en moyenne 3x/mois. Pour ce qui est du projet de Champagne, la pose des modules provisoires a été mis en standby en attendant une prise de position de la CDAP suite à des oppositions. Quant au projet du campus scolaire, il a été présenté pour la 2^{ème} fois aux utilisateurs. Suite aux diverses remarques, le projet sera mis à l'enquête en janvier.

Les autres tâches, dans le désordre, qui prennent beaucoup de temps au CoDir sont : la recherche d'un nouveau membre au CoDir, la gestion rigoureuse des finances, l'étude de faisabilité d'un collège à Montagny, le suivi de toutes les demandes de l'EPS, des parents, et des besoins particuliers des élèves et enseignants. Il rappelle toutes les tâches administratives que les secrétaires assument et pour lesquelles elles sont remerciées tout comme la boursière.

M. F. Gagnebin (CoDir) remercie tout d'abord les deux candidats à l'élection au CoDir et félicite M. Claude Ecuyer. Il profite également de remercier M. Serge Willenegger pour le travail accompli. Ce dernier a mis beaucoup d'ordre et de structure dans le monde des transports. Il indique qu'il a fait une bonne analyse des dossiers et était un bon soutien dans le quotidien. Il le remercie encore une fois.

M. S. Willenegger (CoDir) indique faire son dernier point sur les transports qui est passablement chargé. M. D. Romero sera le successeur pour ce dossier. Il explique avoir mis quelques documents en place afin de faciliter la transmission à M. Romero.

Pour ce qui est du règlement des transports, il avait espoir que celui-ci puisse être adopté ce soir, mais ce n'est toujours pas le cas. Le groupe de travail ne s'est pas réuni depuis la dernière fois car les cartes qui doivent être fournies par le canton sont toujours manquantes. Elles ne servent pas à grand-chose mais sont indispensables pour finaliser le règlement des transports. Il explique que le règlement est calqué sur le modèle type qui est déjà existant sur le site de l'Asige avec quelques petites améliorations, principalement le pouvoir donné à l'Asige de pouvoir retirer provisoirement un titre de transport à un élève en cas de mauvais comportement ou litige. Cela ne résout pas tout, mais permettra d'apaiser un potentiel conflit momentanément.

La carte (*présentée en PowerPoint*) sert quant à elle surtout à indiquer où le CoDir peut imposer le déplacement à pied des élèves, soit principalement les localités possédant un site scolaire. Le règlement cantonal indique quant à lui qu'un élève doit se rendre sur son site scolaire par ses propres moyens sauf s'il doit faire plus que 2,5 km. Il est également indiqué qu'il faut tenir compte de l'itinéraire ainsi que de l'âge de l'enfant. Il existe une jurisprudence qui a tranché sur des cas réels de ce qui est raisonnable ou non. Un document existe sur ce qu'est considéré comme un chemin « raisonnable » pour se rendre à l'école à pied.

L'Asige applique cette méthodologie pour savoir ce qui est raisonnable ou pas et s'il y a lieu de mettre en place un transport pour l'élève en question. Ce transport peut ensuite être défini de plusieurs manières : soit par la ligne, par un petit bus scolaire s'il y a un arrêt à proximité ou, si ce n'est pas le cas, il y a la possibilité de demander le rajout d'un arrêt supplémentaire, ou demander aux parents de le véhiculer contre un remboursement forfaitaire des kilomètres.

La seconde partie de la gestion des transports, c'est la responsabilité de l'Asige par rapport à la gestion de la violence. Il explique que ces derniers temps étaient calmes. Il rappelle que l'Asige est responsable

de l'organisation des transports ainsi que de la sécurité structurelle. Pour le reste c'est la responsabilité des parents ainsi que des enfants. L'Asige a un rôle d'intermédiaire et de médiateur entre les parents, si ceux-ci sont intéressés. Dans certains cas, l'Asige a le rôle de dénoncer à la police, voire même à la DGEJ, la situation, ce qui a été le cas dernièrement.

Pour le 3^{ème} point, les CFF mettent en place un nouvel horaire (CFF 2025) qui a été relayé dans la presse, et qui engendre une réorganisation des lignes régionales. La DGMR a déjà pris contact pour que les besoins de l'Asige soient pris en compte notamment pour le nouveau site de Champagne ainsi que l'horaire continu pour les 7-8p dont la date est à définir. Le souhait de l'Asige est que toutes les lignes qui viennent de Provence, la Raisse (Concise), de Mauborget, de Tévenon ou de Vugelles, passent désormais par Champagne. La ligne de Tévenon passerait par Fiez pour venir sur Champagne afin d'avoir une communication entre Fiez et Champagne (actuellement un petit bus est mis en place). L'équivalent du temps de pause est de trois périodes pour la pause de midi afin que tout le monde puisse rentrer manger à la maison. Le fait que les horaires soient mieux alignés – pas d'attente à Fiez pour les élèves venant de Champagne, direction Tévenon / Vugelles – permettra de faire une pause de midi de deux périodes. La subtilité est que les horaires de Champagne et de Borné Nau devront être adaptés pour alléger la charge des bus. Le changement des lignes se fera en décembre 2024 ce qui fait que le secrétariat de l'Asige, plus particulièrement Madame Serena Ballocco, devra établir un horaire pour la rentrée scolaire 2024 et un nouvel horaire en décembre 2024.

Le Comité Directeur a accepté que ça soit M. David Romero qui reprenne ce poste en toute connaissance de cause. Il termine en remerciant l'assemblée, ses collègues du CoDir ainsi que le secrétariat.

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) confirme que ça a été deux ans intensifs et remercie encore M. Serge Willenegger pour le travail qu'il a fourni durant ces deux années. Il remercie également David Romero d'avoir accepté de reprendre ce dicastère.

M. D. Romero (CoDir) remercie son collègue pour lui avoir exposé au moins le 50% de ce qui l'attend. Il nous expose le marché public sur lequel il travaille depuis plusieurs mois. Il indique qu'il a travaillé, avec le soutien de M. S. Willenegger ainsi qu'au côté d'un avocat à Lausanne. Une décision a été rendue d'acceptation de l'appel d'offre ainsi que le contrat cadre associé. La mise en ligne de ces documents doit se faire d'ici à mardi. Le délai pour le dépôt des soumissions est au 5 décembre 2023. Une réponse sera transmise par le CoDir d'ici la fin décembre et les offres fermes devront être reçues au 11 janvier 2024 pour celui qui souhaite accompagner l'Asige durant les cinq prochaines années. Les différentes entreprises qui auront déposés leur offre seront rencontrées durant le mois de février. L'idée est que la signature avec le futur prestataire soit faite à fin février.

Il remercie à son tour M.S. Willenegger pour le travail qu'il a effectué, précisant que ce dernier n'a pas levé le pied depuis l'annonce de son départ. Il le remercie également pour son soutien dans le cadre du marché public.

Le CoDir n'a plus de communication à transmettre

8. Election de deux délégués au CET

M. le Président H. Cornaz indique que deux candidatures ont été reçues pour remplacer Mme Orlita Lefebvre et M. Xavier Andrey.

- Pour la commune de Fontaines : Mme Carole Boesiger
- Pour la commune de Fiez : Mme Rebecca Santini-Brand.

Personne d'autre ne se propose pour ce poste.

L'élection de ces deux nouveaux délégués est donc acceptée par un applaudissement de l'assemblée.

9. Rapport du CET

M. le Président H. Cornaz demande si l'assemblée souhaite qu'il en soit fait lecture étant donné qu'il a été envoyé aux délégués. Y a-t-il des questions ?

Cela n'est pas le cas. Ce point est clos.

10. Rapport de gestion des bâtiments

M. le Président H. Cornaz demande si l'assemblée souhaite qu'il en soit fait lecture étant donné qu'il a également été envoyé aux délégués ou y a-t-il des questions ?

M. Y. Guilloud (Champagne) indique qu'il y a eu 17 casiers vandalisés, il demande si des solutions sont envisagées ?

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) explique que le souci principal est que ces casiers sont beaucoup mis à contributions. Les enfants les ouvrent à chaque intercour pour changer d'affaire et les charnières commencent à lâcher. Il explique également que beaucoup trouvent sympas de claquer les portes des casiers, ce qui fait casser les charnières et tomber la porte et cela abime ensuite le fermacell. Il précise encore que c'est 17 depuis le début de l'année 2023 et non pas depuis la rentrée scolaire 2023. Il y a environ 450 casiers ce qui rend la moyenne correcte. Il explique qu'il est impossible tant pour le CoDir que pour les concierges d'être entre chaque intercour dans les couloirs pour sanctionner les élèves. Les enseignants ne sont pas non plus disponibles. Il n'y a donc pas tellement de solutions à ce jour. Il relativise en indiquant qu'en comparaison de l'année dernière, les incivilités ne concernent « que » ça.

M. C. Nussbaumer (Fontaines) indique qu'il lui a été remonté un manque de casier pour le collège de Borné Nau D. Il demande qui est-ce qui gère ces commandes de casier ?

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) indique que c'est la commune qui est responsable et qu'elle est au courant de ce manque. Une offre a été demandée. Il rappelle que ce bâtiment est un ancien bâtiment primaire et que c'est la raison pour laquelle il n'est pas équipé de casier. La commune de Grandson a reçu un chiffre mais ne dispose pas encore du budget.

Il n'y a plus de question, ce point est clos.

11. Préavis 06/2023 : Comptes 2022-23, rapport du Comité directeur – rapport de la Commission de gestion/finances, discussion et vote

M. le Président H. Cornaz donne la parole à M. Joël Jeanneret pour la lecture des rapports de la commission de gestion et finances

M. J. Jeanneret (Concise), rapporteur, donne lecture du premier rapport de la commission de gestion (*joint au présent PV*) et enchaîne directement la lecture du second rapport, de la commission des finances (*joint au présent PV*)

La commission des finances recommande à l'assemblée de bien vouloir accepter la proposition suivante :

Le conseil intercommunal de l'Asige, vu le rapport du Comité de direction, entendu le rapport de la Commission ad'hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1er : **d'approuver** les comptes de l'exercice 2022-2023 tels que présentés par le Comité de direction dans le préavis 06/2023 du 5 octobre 2023, présentant un total de charges de CHF 6'487'894.23, un total de revenus de CHF 153'922.12 et un total à la charge des communes membres de l'Asige de CHF 6'333'972.11 ;

Article 2 : **de donner** décharge au Comité de direction pour sa gestion.

M. le Président H. Cornaz remercie le rapporteur pour sa lecture et ouvre la discussion.

M. A. Vialatte (Grandson) pose une question concernant le compte du CET n° 100.300.4 et 102.317 concernant la mention de l'inauguration de la bibliothèque. Cela n'avait-il pas été estimé au niveau du budget ? et sa 2^{ème} question est 102.318.5, honoraire de nouveau contrat Computis, Fr. 16'000.- de charge supplémentaire par rapport au budget, il ne comprend pas la mention de la commission de gestion concernant la mention de frais d'avocat.

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) pour ce qui concerne le CET il n'y a pas que l'inauguration qui avait été sous-estimée, il a eu de nombreuses activités cette année. C'est la raison du dépassement du budget pour cette année.

Mme M.-C. Robba (CoDir) indique que concernant les honoraires de prestation elle ne voit pas d'honoraires d'avocat. C'est surtout basé sur les caméras de vidéo-surveillance ainsi que sur des frais d'internet qui coûtent chers. Les frais d'avocat concernent les comptes 130.

M. J. Jeanneret (Concise) explique qu'il s'agit d'une erreur de leur part, il s'agit en fait du compte 102.318.

M. A. Vialatte (Grandson) demande une explication sur le compte 102.318.5 sur le dépassement de Fr.16'000.-.

Mme M.-C. Robba (CoDir) explique qu'il s'agit essentiellement de frais de vidéo-surveillance et des frais de déménagement d'informatique.

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) indique que Computis est une entreprise qui s'occupe du réseau Wi-Fi de tout l'arrondissement scolaire de Grandson. Cette entreprise a mis à niveau passablement de bâtiments de l'arrondissement. Des réglages et des changements de matériel ont eu lieu.

M. J. Jeanneret (Concise) intervient concernant le commentaire sur le compte 130.318.5, il a été écrit entre parenthèse “mon portail” pour le différencier du 102.318.5.

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) rajoute qu’il y a eu des frais d’avocat sur ce point en lien avec des procédures concernant du personnel des devoirs surveillés l’année précédente. Il y a eu dès lors une petite réserve mise pour l’année prochaine.

Il n’y a plus de question.

M. le Président H. Cornaz rappelle l’article 12a des statuts de l’Asige concernant la nomination de la commission de gestion. Il rappelle également l’article 89 du règlement intercommunal concernant la date de réception des rapports de gestion et des finances. Il explique qu’à réception desdits rapports il soupçonne un manquement concernant le rapport de gestion qui tient sur deux lignes malgré tous les événements qui se sont déroulés cette année. Il explique qu’il serait bien que dans le rapport de gestion figure les décisions qui ont été prises durant l’année, les délégués qui ont quitté le conseil, etc...

Il demande qu’un rapport « digne de ce nom » soit rendu concernant la partie purement opérationnelle et gestion, qu’il trouve manquante à ce jour en comparaison du rapport des finances qui, lui, est très bien détaillé et complet. Il explique avoir trouvé un document sur le site de l’état de Vaud (qu’il résume brièvement) indiquant le rôle de la commission de gestion.

Par conséquent, il souhaiterait que pour les années à venir, l’Asige, qui est une grande association, dispose d’un rapport de gestion complet.

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) indique prendre bonne note et que cela sera fait l’année prochaine.

M. C. Därendinger (Corcelles-près-Concise) demande concernant le compte 110.452 pour quelle raison ces factures n’avaient pas être envoyées les années précédentes, faisant référence au rapport des finances.

Mme M.-C. Robba (CoDir) explique que la nouvelle boursière a soulevé des points qui n’étaient pas connus avant et qu’il n’est pas possible de revenir en arrière car la facturation se fait sur une année civile.

M. K. Egger (Valeyres-sous-Montagny) demande concernant le compte 110.318.6 “assurance des élèves”, ce que couvre ces assurances.

M. D. Romero (CoDir) explique que celles-ci couvrent les accidents des élèves dans le cadre scolaire, ils sont également couverts sur le chemin qui les amène à l’école, ils sont couverts dans les transports, sur le site de l’école, tout ce qui concerne les moments scolaires, y compris sorties scolaires.

La parole n’est plus demandée, le Président relit les conclusions du préavis concernant la parties financières 2022-2023 puis passe au vote.

Le préavis 06/2023 est accepté à l’unanimité

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) remercie les délégués pour leur confiance.

12. Divers et propositions individuelles

M. le Président H. Cornaz informe que la date du prochain conseil a été fixée au mercredi 1^{er} mai 2024. Cette date permettra de respecter l'approbation du budget trois mois avant la fin d'année scolaire (31 juillet).

La commune de Champagne se propose d'accueillir la prochaine assemblée.

M. Jeanneret (concoise) salue l'évolution du plan de développement. Il indique également que le rapport de gestion de l'année prochaine sera un peu plus étoffé.

Mme Röthlisberger (Tévenon) demande pour quelle raison nous n'avons pas eu plus d'information concernant les portes-à-cabine. Elle fait remarquer l'avoir lu dans le journal mais souhaite en savoir davantage.

M. F. Gagnebin (CoDir) explique que la mise à l'enquête a été faite au mois de juin 2023. La DGEO a confirmé que le projet était conforme. La commune a transmis ses derniers éléments il y a environ 3 semaines, et la partie adverse a jusqu'au 22 novembre pour déposer sa réponse. C'est maintenant à la justice de se déterminer car la commune de Champagne ne donnera plus d'autre réponse.

Mme Röthlisberger (Tévenon) n'a pas compris pourquoi, sur autorisation municipale, certains containers sont déjà sur place.

M. F. Gagnebin (CoDir) explique que cela est une autorisation municipale de 6 mois pour le stockage de ces modules qui ne sont pas encore assemblés. Ils ont été évacués sachant très bien que la procédure durera quelques mois.

Mme Röthlisberger (Tévenon) demande la raison de ces oppositions et si celles-ci peuvent bloquer complètement le processus.

M. Y. Guilloud (Champagne) répond qu'elles sont liées au côté « technique » du projet, avec divers arguments. La commune de Champagne a répondu à tous les points d'opposition et ne donnera pas d'autre suite. Il explique que si les opposants n'aiment pas la couleur (par exemple), ils pourront à nouveau faire opposition. Aujourd'hui, il n'y a pas de réels défauts au niveau du projet qui est présenté. Si la CDAP vient à rendre une décision positive en faveur de la commune, la partie adverse peut encore aller au TF.

Mme Röthlisberger (Tévenon) demande si, à terme, il y a une solution de prévue ?

M. F. Gagnebin (CoDir) explique que l'Asige a approché quelques communes dans l'arrondissement et une commune a indiqué qu'elle serait d'accord d'accueillir ces modules si la procédure de Champagne se poursuivait. Il faut également savoir que si une nouvelle mise à l'enquête pour la mise en place des containers est déposée, cela bloque la procédure en cours. Les travaux ont été suspendus en attendant la réponse de la CDAP. Si les opposants partent au Tribunal Fédéral, la commune sait déjà qu'elle sera hors délais pour tout et s'approchera de la commune qui s'est proposée pour faire un projet.

M. le Président H. Cornaz donne le mot de la fin en remerciant les délégués pour la confiance accordée ainsi que la commune de Corcelles-près-Concise pour la verrée.

La séance est levée à 21h53

Le Président



Hervé CORNAZ

La Secrétaire



Lucie THARIN

A qui de droit

Grandson, le 15 novembre 2023

Mesdames et Messieurs les Délégués-es

Conformément à l'article 19 de notre règlement intercommunal, le bureau, par l'intermédiaire de son Président, est chargé de veiller à ce que les archives soient tenues en bon ordre, que les rapports des commissions et les pièces qui s'y rattachent sont classés et conservés avec soin, et les registres tenus à jour. Il fait chaque année un rapport sur l'état dans lequel se trouvent les archives.

Par la présente, je confirme que les archives pour la législature en cours ont été vérifiées. Elles sont correctement classées et disponibles dans un classeur dédié à cet effet auprès de la secrétaire du Conseil intercommunal. Tous les PV de séance ont été imprimés sur du papier « longue conservation » mis à disposition par le secrétariat de l'ASIGE. Tous les PV et rapports ont été signés par les personnes concernées.

Les archives liées aux législatures précédentes sont actuellement stockées dans le nouveau bureau de l'ASIGE situé au collège du Jura à Grandson. Une clé est nécessaire pour ouvrir le bureau et l'armoire.

Eléments vérifiés concernant les archives pour la période 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 :

| Exigences | Exigence remplie | Exigence pas remplie |
|---|------------------|----------------------|
| Les archives sont à jour, propres et complètes | X | |
| Les dossiers / boîtes / classeurs sont étiquetés. | X | |
| Les procès-verbaux de l'assemblée intercommunale sont complets et reliés ou agrafés | X | |
| Les procès-verbaux sont signés et imprimés sur du papier « longue conservation » | X | |
| Les compétences en matière de classement des dossiers sont clairement attribuées | X | |
| Les délais légaux de conservation sont respectés | X | |
| Les locaux sont propres (organisation des locaux d'archives, poussière, saleté, etc.) | X* | |
| Il n'y a pas d'odeur de mois. (Le taux d'humidité de l'air doit être compris toute l'année entre 45 et 60 % d'humidité relative.) | X* | |

Conseil Intercommunal

| | | |
|--|----|----|
| Il n’y a aucune manifestation de la présence de moisissures, ni dans les locaux, ni sur les documents (p. ex. taches grises ou dépôts blanchâtres sur les couvertures ou les boîtes) | X* | |
| Il n’y a aucun signe de la présence de micro-organismes | X | |
| Il n’y a aucune ouverture ni fenêtre par laquelle la lumière peut s’infiltrer | | X* |
| Aucune conduite d’eau ne traverse les locaux (risque de rupture et de dégâts d’eau) | X | |
| Il n’y a aucune conduite électrique apparente ni aucun appareil ancien ou inadéquat (risque d’incendie) | X | |
| Les locaux sont fermés (protection des données, protection contre l’accès non autorisé) | | X* |
| Les locaux sont utilisés uniquement pour l’archivage et seules les archives y sont entreposées (pas de dépôt de bouteilles, outils de jardin, etc.) | | X* |

* = les archives pour la législature actuelle se trouve dans un classeur qui est conservé au domicile privé de la secrétaire. Afin de répondre aux exigences de conservation, une action sera mise en place pour déplacer régulièrement les documents au même endroit que les archives des législatures précédentes. A ce titre, il faut préciser que les archives seront prochainement déplacées (début 2024) dans un local dédié à cet effet dans le collège de Borne Nau A à Grandson

Conclusion,

Basé sur les vérifications menées, je confirme que les archives sont correctement tenues et qu’une action sera entreprise pour archiver plus régulièrement les documents liés à la législature en cours.

Au nom du Conseil intercommunal



Hervé Cornaz
Président



Lucie Tharin
Secrétaire

Copie par email à la préfecture du Jura-Nord vaudois et au CODIR

Conseil d'Établissement (CET)

Rapport d'activités de l'année 2022-2023

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les délégués du Conseil intercommunal,

Tout d'abord, un petit rappel de ce qu'est et qui compose le CET.

Le Conseil d'établissement 2021-2026

C'est qui ?: Le Conseil d'établissement se compose de 12 membres issus à parts égales de représentants des autorités communales, des parents d'élèves, des professionnels de l'école, ainsi que de la société civile, tous élus pour la durée de la législature 2021-2026.

Durant l'année scolaire 2022/2023, le CET était composé de...

| Représentants des autorités intercommunales | | | | |
|---|---------------|------------|------|---------------------------|
| Monsieur | Di Franco | Francesco | 1422 | Grandson |
| Monsieur | Andrey | Xavier | 1421 | Fontaines |
| Madame | Lefebvre | Orlita | 1440 | Montagny |
| Représentants des parents d'élèves fréquentant l'établissement | | | | |
| Monsieur | Maurer | Joel | 1441 | Valeyres-sous-Montagny |
| Monsieur | Comu | Yves-Alain | 1400 | Yverdon-les-Bains |
| Monsieur | Terrettaz | Vincent | 1422 | Les Tuileries-de-Grandson |
| Représentants des milieux et organisations concernés par la vie de l'établissement (société civile) | | | | |
| Madame | Dell'Orefice | Martine | 1423 | Romairon |
| Madame | Stucky | Veronica | 1004 | Lausanne |
| Madame | Décoppet | Delani | 1422 | Grandson |
| Représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement | | | | |
| Monsieur | Michot | Stéphane | 1422 | Grandson |
| Madame | Javet | Claire | 1427 | Bonvillars |
| Madame | Rindlisbacher | Marianne | 1426 | Corcelles/Concise |
| Président : | | | | |
| Monsieur | Di Franco | Francesco | 1422 | Grandson |
| Vice-présidente : | | | | |
| Madame | Dell'Orefice | Martine | 1423 | Romairon |
| Secrétaire : | | | | |
| Madame | Lenoir | Nathalie | 1439 | Rances |

Quel est son rôle et ses compétences : (article 33 de la nouvelle loi scolaire – LEO)

1. Le Conseil d'établissement concourt à l'insertion de l'établissement dans la vie locale
2. Il appuie l'ensemble des acteurs qui le constituent dans l'accomplissement de leurs missions en rapport avec la vie de l'établissement
3. Il veille à la cohérence de la journée de l'enfant-élève en formule des propositions à l'intention des instances compétentes
4. Les autorités communales ou intercommunales peuvent consulter le conseil d'établissement ou le charger de tâches en rapport avec la vie de l'établissement

Les activités du CET

La Semaine du respect, du 27 au 31 mars 2023

Dans le cadre de la Semaine du respect, le CET, par l'intermédiaire de M. Yves-Alain Cornu, a proposé deux thématiques. La première : « Le respect dans les médias » avec trois ateliers. 59 élèves de 10^{ème} et 11^{ème} y ont participé. Ils ont pu prendre connaissance des règles éthiques pour éviter la discrimination dans les médias et passer à la pratique en réalisant un reportage radio au sein des autres activités de la semaine du respect.

La seconde thématique concerne « La modération dans les réseaux sociaux ». 27 élèves de 11^{ème} ont participé à un des deux ateliers animés par deux spécialistes des réseaux sociaux de la RTS.

Tous ces ateliers ont été fort appréciés, tant par les élèves que par les intervenants. Ils ont permis de faire le lien entre le respect « dans la vraie vie » et le respect dans ce qu'on publie sur internet ou dans les médias.

Inauguration publique de la bibliothèque à Grandson, le 1^{er} avril 2023

Boissons, repas et nombreuses animations... tout y était pour que la fête soit belle pour cette inauguration publique de la bibliothèque publique et scolaire de Grandson. Le CET la voulait avec un thème qui fasse rêver les enfants, et quoi de mieux que « Les Contes ».



Inauguration publique de la bibliothèque Samedi 1^{er} avril 2023

Durant cette journée, plusieurs ateliers ont été organisés pour animer cette inauguration :

- Lecture à voix haute par Karim Karkeni
- Atelier de création de masques pour enfants par des enseignants
- Spectacle d'improvisation théâtrale par des élèves de l'EPS de Grandson
- Ateliers créatifs sur les animaux imaginaires pour les enfants par Adrienne Barman



Plusieurs centaines d'excellentes crêpes ont trouvé facilement preneurs. Un grand merci à Madame Maurer

Cette journée d'inauguration a attiré plusieurs centaines de parents et d'enfants, ceci malgré une météo très défavorable, mais qui n'a pas découragé les membres du CET qui se sont donnés sans compter pour que la fête soit belle et attractive.



Adrienne Barman et ses animaux imaginaires



Yves-Alain Cornu à l'atelier « Pains d'épices », avec ou sans tête.



La journée Plogging, le 29 juin 2023

Le CET a organisé la traditionnelle journée de Plogging. 158 élèves de 8^{ème} année aidés par une dizaine d'adultes, se sont baladés au bord du lac et de l'Arnon tout en ramassant une cinquantaine de kilos de débris de toutes sortes. La récolte a ensuite été ramenée à la déchetterie des Tuileries où les attendaient les employés communaux pour trier les déchets pour ensuite les mettre dans les bennes appropriées. S'en est suivi un repas à la buvette de foot de Grandson avant qu'ils puissent disposer de l'après-midi.

Le bal des finissants, le 23 juin 2023

Le deuxième bal des finissants de l'EPS de Grandson destiné aux élèves de dernière année a eu lieu dans la grande salle de Concise. Les quatre classes de onzième, soit environ 120 jeunes adultes, ont pris part à cette soirée qui a eu lieu l'avant dernière semaine, puisque la dernière étant réservée aux camps et aux promotions.



Le bal des finissants a encore été un franc succès et reste un beau souvenir pour les élèves qui entament un tournant de leur vie.

Le CET remercie la Municipalité de Concise pour la mise à disposition de sa grande salle. Elle remercie également la direction de l'EPS et tous les enseignants qui ont pris une part active à l'organisation de tous ces projets et encadré les élèves. Nos remerciements vont également à l'ASIGE et à toutes les Communes qui la composent pour leur généreux soutien.

Pour conclure, vous constatez que la charge des membres du CET a été particulièrement importante pour cette année scolaire. Cependant, tous se sont impliqués et ont fourni de gros efforts pour que chaque projet soit une réussite, mais surtout pour que les élèves en tirent bénéfice.

Je profite donc de les remercier chaleureusement.

Francesco Di Franco
Président du CET

Rapport de gestion 2022/2023 des bâtiments

LES BÂTIMENTS PROPRIÉTÉ DE L'ASIGE

Borné Nau A

Durant la période scolaire 2022/2023, tout comme durant les années précédentes, le bâtiment Borné Nau A, ainsi que les autres bâtiments du site secondaire, y compris le CSR, ont subi plusieurs dégâts, déprédations et vandalisme. Murs intérieurs, portes, supports à papiers, etc... ont été tagués, cassés. Les plus gros dégâts ont eu lieu dans les couloirs du BNA où 17 portes de casier en farmacell (anti-feu) ont été très endommagés.



Les Pavillons Borné Nau E et F

Le pavillon E et les portakabin F se trouvant devant l'entrée du cimetière n'ont engendré aucuns travaux.

Grandson

Bâtiment Jura B

Le CODIR a décidé de résilier auprès de la Commune de Grandson, propriétaire, le bail des deux salles de travaux manuels (bois + métaux) pour la fin de l'année scolaire 2023-24. L'ancienne salle de cuisine devra, quant à elle, être réaménagée en classes ou/et salles de dégagement, de réunion, bureaux de consultations, etc...

Bâtiment Jura A / Secrétariat ASIGE

Le volume du local de Borné Nau étant trop étroit et la proximité du secrétariat de l'EPS pas idéale, le CODIR a décidé de migrer le secrétariat dans un local inutilisé au troisième étage du collège de Jura A. Depuis janvier 2023, les deux secrétaires, la boursière et le Comité directeur peuvent ainsi avoir suffisamment de place pour travailler en toute quiétude.

Champagne

Concernant l'avancement du projet du Campus scolaire et sportif de Champagne, l'ASIGE prend part à toutes les séances de la Commission du projet.

Plusieurs séances de présentation ont été faites à l'ASIGE, au RADEGE et aux enseignants. La mise à l'enquête devrait avoir lieu dans le premier trimestre 2024.



En ce qui concerne l'école provisoire, la Commune de Champagne fait face à des oppositions. La CDAP devra trancher en fin. Ces modules ne devraient donc pas être mis en service avant la fin de l'année scolaire 2023/24.



Onnens

D'un commun accord avec la Commune d'Onnens, le CODIR a validé la fermeture de la seule classe du village pour la fin de l'année scolaire de 2023. Le bail a été résilié pour fin juillet 2023 et le bâtiment a été vidé de tout son mobilier scolaire. La classe a été déplacée à Concise.

Francesco Di Franco

Handwritten signature of Francesco Di Franco.

Responsable du mobilier
et des bâtiments

Association scolaire intercommunale Grandson et environs

Comptes 2022-23



Table des matières

| | | |
|----|--|---------|
| 1. | Rapport sur les comptes 2022-23 | 1 - 7 |
| 2. | Rapport succinct de la fiduciaire | 8 |
| 3. | Comptes de fonctionnement et commentaires | 9 - 14 |
| 4. | Bilan au 31 juillet 2023 | 15 |
| 5. | Répartition par Communes | 16 - 20 |
| 6. | Tableau des indemnités locaux | 21 |
| 7. | Tableau de l'état des endettements et plafond d'endettement au 31.07.23 | 22 |

Comptes de l'exercice 2022-2023

Le Comité de direction

Grandson, le 5 octobre 2023

Le Comité de direction a le plaisir de soumettre à votre approbation le présent rapport sur les comptes de l'exercice comptable allant du **1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023**.

Les comptes ont été soumis à l'organe de révision en date du 2 octobre 2023. Le rapport de révision succinct, présenté au Comité de direction, est intégré dans cette brochure.

Le Comité de direction a approuvé les comptes 2022-2023 le 5 octobre 2023.

Conformément à l'article 33 du règlement du Conseil intercommunal, les comptes 2022-2023 et les explications qui l'accompagnent sont renvoyés à la Commission de gestion pour examen et rapport.

1. Résultat des comptes de l'exercice 2022-2023

| Charges et revenus | Comptes 22/23 | | Budget 22/23 | | Diff. C22/23 - BU22/23 | | Comptes 21/22 | | Diff. C22/23 - C21/22 | |
|-----------------------|---------------|---------------------|--------------|---------------------|------------------------|--------------------|---------------|---------------------|-----------------------|------------------|
| | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| Sous-totaux | 6 487 894.23 | 153 922.12 | 6 846 700.00 | 8 000.00 | -358 805.77 | 145 922.12 | 6 717 792.95 | 417 764.10 | -229 898.72 | -263 841.98 |
| Particip. Cmes | | 6 333 972.11 | | 6 838 700.00 | | -504 727.89 | | 6 300 028.85 | | 33 943.26 |
| Totaux | 6 487 894.23 | 6 487 894.23 | 6 846 700.00 | 6 846 700.00 | -358 805.77 | -358 805.77 | 6 717 792.95 | 6 717 792.95 | -229 898.72 | -229 898.72 |

Comptes de fonctionnement

| | | |
|------------|--|--|
| 10 | Autorité | |
| 100 | Autorité ASIGE | |
| 100.300.4 | Excédent de charges dû aux activités organisées pour l'inauguration de la bibliothèque. | |
| 100.303 | Les charges sociales patronales AVS/AI/APG/AC/LPCFam, représentent 9.54% de la masse salariale brut (100.300.2). | |
| 100.308 | Heures sous-estimées lors de l'établissement du budget, comprend notamment, le démenagement des locaux de l'ASIGE, le plan de développement, l'équipement en écrans tactiles, l'inauguration de la bibliothèque. | |

| | |
|-------------|---|
| 101 | Direction EPS et secrétariat ASIGE |
| | La dotation du secrétariat de l'ASIGE comprend, en fin d'exercice, 1,5 EPT. |
| 101.301 | Comprend l'ensemble de la masse salariale du bureau de l'ASIGE. |
| 101.303 | Les charges sociales patronales AVS/AI/APG/AC/LPCFam, représentent 9.54% de la masse salariale brut (101.301). |
| | Ce compte comptabilise également un ajustement des charges sociales de l'année 2022. |
| 101.305 | Les charges patronales AAP/AANP/AAC/IJM, représentent 1.704% de la masse salariale brut (101.301) |
| | Ce compte comptabilise également un ajustement de l'année 2022. |
| 101.311 | Excédent de charges dû à l'aménagement des nouveaux locaux abritant le secrétariat de l'ASIGE. Le déménagement du secrétariat n'était pas encore prévu lors de l'établissement du budget. |
| 101.317 | Excédent de charges dû à la part ASIGE pour l'inauguration de la bibliothèque. |
| 102 | Service financier |
| 102.301-5 | Transférés dans les comptes 101.301-5, regroupant ainsi la masse salariale du bureau ASIGE. |
| 102.317 | Excédent de charges dû à la part CET pour l'inauguration de la bibliothèque. |
| 102.318.4 | Excédent de charges dû à l'ajustement définitif de l'enclassement, ainsi que les transports supplémentaires dévolus à la population ukrainienne (prestation prise en charge par l'EVAM compte 102.436). |
| 102.318.5 | Ce compte comprend le nouveau contrat de support et maintenance Computis, ainsi que les frais de déménagement. |
| 102.318.5.1 | Diminution des charges suite à la résiliation du mandat liant l'ASIGE à la Commune de Grandson pour la gestion comptable. A l'établissement du budget, ne sachant pas comment la reprise serait organisée le Comité de direction est resté prudent. |
| 102.318.9 | Conformément au préavis 6/2022 une réserve a été budgétisée pour l'engagement d'un service de surveillance sur le trajet de l'école en cas de situations problématiques, réserve qui n'a pas été utilisée. |
| 102.436 | L'EVAM assume une partie des frais dévolus aux transports de la population ukrainienne. |
| 110 | Primaire |
| 110.311 | Comprend une réserve pour l'école provisoire de Champagne non utilisée. |
| 110.318.2 | Transféré dans le compte 110.365.4. |

| | |
|------------|--|
| 110.352 | Ce compte comprend les dérogations d'enclassement accordées par la DGEO. |
| 110.365.1 | Diminution de charges dû à l'ajustement définitif de l'enclassement. La différence entre le budget et les comptes fera l'objet d'une analyse détaillée qui sera soumise à la Commission de gestion. |
| 110.365.2 | Dépend des animations prévues par l'EPS. |
| 110.365.4 | Regroupement avec le compte 110.318.2. |
| 120 | Secondaire |
| 120.301 | Excédent de charges dû à l'ajustement définitif des inscriptions et des heures. |
| 120.303 | Les charges sociales patronales AVS/AI/APG/AC/LPCFam, représentent 9.54% de la masse salariale brut (120.301). |
| 120.311 | Hormis une diminution de charges connue, mais n'ayant pas les informations utiles lors de l'établissement du budget, le Comité de direction s'est basé sur les chiffres de l'année précédente. |
| 120.352.1 | Ce compte comprend les dérogations d'enclassement accordées par la DGEO. |
| 120.365.1 | Excédent de charges dû à l'ajustement définitif de l'enclassement, ainsi que les transports des camps et courses d'école qui ont été transférés du compte 120.365.4. La différence entre le budget et les comptes fera l'objet d'une analyse détaillée qui sera soumise à la Commission de gestion. |
| 120.365.4 | Diminution de charges, les transports camps et courses d'école sont comptabilisés dans le compte 120.365.1. |
| 130 | Devoirs accompagnés |
| 130.301 | Excédent de charges dû à l'ajustement définitif des inscriptions et des heures. |
| 130.303 | Les charges sociales patronales AVS/AI/APG/AC/LPCFam, représentent 9.54% de la masse salariale brut (130.301). Les accompagnants ayant atteint l'âge de la retraite sont soumis à la franchise AVS de Fr. 16'800.-/an. |
| 130.465 | Supplément dû à l'ajustement définitif des inscriptions. |

351 Borné-Nau A

351.322 Les avances à terme fixe (ATF) subissent à une forte hausse des taux d'intérêts.

Etat des emprunts au 31.07.2023 :

| N° de compte | Début | Échéance | Prêteur | Taux | Montant au 1.08.22 | Nouvel emprunt | Amortissement ou remboursement | Situation au 31.07.23 |
|---------------------------|------------|------------|---------|-------|--------------------|----------------|--------------------------------|-----------------------|
| 9220.02 | 28.05.2020 | 30.06.2031 | BCV | 0.60% | 4 000 000 | - | - | 4 000 000 |
| 9220.08 | 15.05.2019 | 15.08.2023 | BCV | 1.97% | 1 810 000 | - | - | 1 810 000 |
| 9220.09 | 01.07.2015 | 31.07.2023 | BCV | 1.97% | 925 000 | - | -215 000 | 710 000 |
| 9220.10 | 03.06.2019 | 01.09.2023 | BCV | 2.07% | 1 100 000 | - | -230 000 | 870 000 |
| 9220.11 | 30.06.2021 | 30.06.2026 | BCV | 0.45% | 1 300 000 | - | - | 1 300 000 |
| Total des emprunts | | | | | 9 135 000 | | | 8 690 000 |

351.331 Amortissement investissement « Borné-Nau A », solde à amortir au 31.07.2023 CHF 8'419'283.15 (bilan 9143.04).

352 Pavillon BNE

352.311 La rénovation de la façade prévue lors de l'établissement du budget n'a pas été effectuée.

353 Pavillon BNF

353.312 Excédent de charges dû à la hausse du prix de l'électricité.

354 Bâtiments scolaires des communes membres

354.314 Ce compte comprend, notamment, l'achat de l'enseigne de la bibliothèque, le câblage des écrans tactiles (ANF), le couvert de la passerelle Collège du Jura, ainsi que d'autres réparations non remboursées.

354.316.1

354.316.2

 354.316.2.1 Les principales baisses liées à la location des classes :
 Bonvillars, fin d'amortissement au 31.07.2022 ;

| | |
|---------|--|
| | Grandson, résiliation des locaux ES Pierres aux Tuileries au 31.07.2022 ; |
| | Grandson, valeur ECA Borné-Nau D ajustée et amortissement sur 34 ans ; |
| | Onnens, résiliation des locaux au 30.06.2023. |
| 354.331 | Amortissement investissement « Transformation bibliothèque PR 1.06/2021 », solde à amortir au 31.07.2023 CHF 109'084.90 (bilan 9146.01). |
| 354.436 | Prise en charge de la DGEO des bornes Wifi du CSR et de Borné-Nau D. |

2. Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous demandons au Conseil intercommunal de l'ASIGE de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIGE, sur proposition du Comité de direction, entendu le rapport de la Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

Article 1 : **d'approuver les comptes de l'exercice 2022-2023** tels que présentés par le Comité de direction dans le préavis 06/2023 du 5 octobre 2023, présentant un total de charges de CHF 6'487'894.23, un total de revenus de CHF 153'922.12 et un total à la charge des communes membres de l'ASIGE de CHF 6'333'972.11 ;

Article 2 : **de donner décharge** au Comité de direction pour sa gestion.

**AU NOM DU
COMITE DE DIRECTION :**

Le Président :



Francesco Di Franco

La Secrétaire :



Nathalie Lenoir

Rapport de révision

Au conseil intercommunal de l'ASIGE,

Association Scolaire Intercommunale de Grandson et Environs

Conformément au mandat qui nous a été confié par le comité de direction, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels de l'Association Scolaire Intercommunale de Grandson et Environs (ASIGE) comprenant le bilan et le compte de fonctionnement pour l'exercice arrêté au 31 juillet 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité de direction, alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes sur la base de notre examen succinct. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance. Notre rôle ne se substitue pas à celui de la commission de gestion qui demeure la répondante du conseil intercommunal.

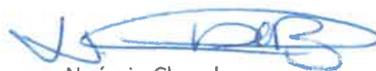
Notre examen succinct a été effectué selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel et des procédures analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels présentant un total des charges et des produits identiques de CHF 6'487'894.23 ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 5 octobre 2023



Vincent Duc
Expert-réviseur agréé
Expert-comptable diplômé
Responsable du mandat



Noémie Chambaz
Réviseur agréée
Spécialiste en finance et comptabilité brevetée

Rapport de la commission des finances

Comptes 2022 - 2023

| | | | |
|---|---|---------------|-------------|
| Objet : | Comptes 2022-2023 | | |
| Date et heures de la séance : | Mercredi 2 novembre 2023 | Début : 18h00 | Fin : 21h40 |
| Lieu de la séance : | Rue du Jura 14 – 1422 Grandson | | |
| Président-e / Rapporteur-e : | Joël Jeanneret | | |
| Membres de la commission présents : | Cédric Nussbaumer, Léa Beuret, Vincent Terrettaz, Pietro Palmieri | | |
| Membre(s) de la commission absent(s) : | Rebecca Santini-Brand (supp.), Delani Décoppet (suppl.) | | |
| Représentant-e(s) du CODIR : | Francesco Di Franco, David.Romero, Marie-Christine Robba, Serge Willenegger | | |
| Invité(s) | Virginie Chardon (Boursière de l'ASIGE) | | |

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous tenons tout d'abord à remercier le CODIR et particulièrement Madame Virginie Chardon pour la clarté des comptes qui a grandement facilité le travail de la commission ainsi que pour la mise à disposition des pièces.

Subsides

Changement de méthodologie au niveau des subsides. Historiquement il avait été décidé de ne pas les budgétiser en raison de l'incertitude du versement de ces dernières. Mais suite à des demandes des Communes il a été décidé d'être plus transparent et au plus proche de la réalité et ainsi de mentionner les subsides au budget.

102.318.9 - frais de patrouilleur scolaire

La question a été posée quant au mode de facturation des patrouilleurs. L'ASIGE donne un forfait fixe à l'heure et les différences qui peuvent subvenir sont payées par les Communes. Les Communes facturent à l'ASIGE le nombre d'heures.

110.452 - participation écolage extérieur

Les factures pour les Communes des élèves n'habitant pas l'arrondissement n'avaient pas été envoyées par le passé.

110.311 - Mobilier et matériel scolaire

La réserve de CHF 10'000 était prévue pour le modulaire de Champagne. Ces frais devraient être effectifs sur l'année 2023-2024.

130.318.5 - Honoraires et prestations de tiers

La différence est due à des frais d'avocats qui ont été budgétés mais étaient moins élevés que prévus.

130 - Devoir accompagnés

Augmentation des inscriptions et élargissement des horaires.

Crédits d'études pour Champagne

Les paiements se feront une fois la mise à l'enquête réalisée.

354.316.4 - Location de salles – CSR

Le montant est exact entre le budget et les dépenses car ce dernier découle d'un contrat fixe.

Pièces justificatives

Les pièces justificatives suivantes sont contrôlées :

- Patrouilleurs factures de Champagne, no 1809, compte 102.318.9 Frais des patrouilleurs scolaires
- Facture pour écrans, no 1117, compte 110.311 Matériel et mobilier scolaire
- Vuagniaux Voyages SA camps des primaires, no 1391, compte 110.365.1 Activités sportives et camps
- Journée raquettes à Mauborget camps des primaires, no 1392, compte 110.365.1 Activités sportives et camps
- Courses spéciales, no 1468, compte 110.365.4 Transports activités annexes
- ECA alarme CRA, no 252, compte 351.315 Entretien installations techniques

Rapport du fiduciaire

Le rapport établi par la fiduciaire Fiprom SA, nous a été remis. Les conclusions de cette dernière nous confirment que la comptabilité est tenue avec rigueur et exactitude.

La Commission de gestion remercie les membres du CoDir, ainsi que Madame Virginie Chardon, pour le travail effectué en amont de la séance et pour les échanges clairs et transparents.

La commission de gestion forme néanmoins les réserves d'usage pour le cas où certains éléments n'auraient pas été portés à sa connaissance.

Sur la base de ce qui précède, nous recommandons à l'assemblée d'accepter la proposition suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIGE, sur proposition du Comité de direction, entendu le rapport de la Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- **Article 1** : d'approuver les comptes de l'exercice 2022-2023 tels que présentés par le Comité de direction dans le préavis 05/2023 du 4 octobre 2023, présentant un total de charges de CHF 6'487'894.23, un total de revenus de CHF 153'922.12 et un total à la charge des communes membres de l'ASIGE de CHF 6'333'972.11 ;
- **Article 2** : de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion.

Pour le rapport de la commission de gestion :



Mme Léa Beuret



M. Cédric Nussbaumer



M. Joël Jeanneret (rapporteur)



Vincent Terrettaz



Pietro Palmieri

| | | | |
|---|---|---------------|-------------|
| Objet : | Rapport annuel de la commission de gestion | | |
| Date et heures de la séance : | Mercredi 2 novembre 2023 | Début : 18h00 | Fin : 21h40 |
| Lieu de la séance : | Rue du Jura – 1422 Grandson | | |
| Président-e / Rapporteur-e : | Joël Jeanneret | | |
| Membres de la commission présents : | Cédric Nussbaumer, Léa Beuret, Vincent Terrettaz, Pietro Palmieri | | |
| Membre(s) de la commission absent(s) : | | | |
| Représentant-e(s) du CODIR : | Francesco Di Franco, David.Romero, Marie-Christine Robba, Serge Willenegger | | |
| Invité(s) | Virginie Chardon (Boursière de l'ASIGE) | | |

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

MCH2 (nouveau plan comptable)

Des cours seront planifiés sur janvier-février pour prendre connaissance des changements que ce plan comptable va impliquer. Le changement se fera durant l'année 2024. A noter que ce système comptable est plutôt prévu pour un traitement sur une année civile ce qui n'est pas l'usage des comptes de l'ASIGE. Toutefois, si l'ASIGE passe à une comptabilité civile cela nécessitera un changement des statuts.

Transports

Monsieur Serge Willenegger va quitter son poste, les réflexions sont déjà en cours pour sa succession. Une stabilité au niveau des kilomètres a été constatée par le CODIR. Les violences ont globalement diminué ces derniers mois hormis un cas délicat.

La Commission de gestion remercie les membres du CoDir pour le travail effectué en amont de la séance et pour les échanges clairs et transparents.

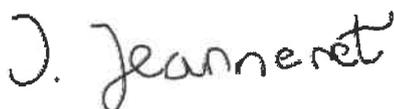
Pour le rapport de la commission de gestion :



Mme Léa Beuret



M. Cédric Nussbaumer



M. Joël Jeanneret (rapporteur)



Vincent Terrettaz



Pietro Palmieri